

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 4 septembre 2025 à 19 h 30

Convocation : 28/08/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Denis Ridez

Absents excusés : Nicole Bouillet (pouvoir à Anne-Marie Pellerin), Jérémie Catteau (pouvoir à Nicolas Calland), Bertrand Mougin (pouvoir à Gérard Mouillard), Sylvain Polturat, Christine Rome (pouvoir à Corinne Linda)

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Marie-Claude DURAFOUR est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2025 - délibération
- Régie de chaleur : règlement de service : délibération
- Décision modificative budget général : apport au budget annexe régie de chaleur : délibération
- Convention Elum : décision modificative : délibération
- Transfert de la compétence Assainissement Collectif – délibération
- Augmentation du temps de travail d'un agent - délibération
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Rajout de deux points à l'ordre du jour

- Subvention Amis de Château-Chalon : Jeudis de Pays
- Conventions de mise à disposition des sapeurs-pompiers de sites ou terrains d'exercice à titre gratuit

Adoptés à l'unanimité

Régie de chaleur : règlement de service

Par délibération du 4 février 2025, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le règlement de service du réseau de chaleur ; or, par délibération du 8 juillet 2025 était créée la Régie de chaleur « Voiteur Eco Chaleur », avec à sa tête un Président. Il convient d'établir le règlement de service du réseau de chaleur issue d'une chaudière biomasse, ayant pour objet de définir les rapports entre les abonnés du réseau de chaleur et la Régie de chaleur, et non la Commune.

Délibération n° 2025-055

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser le Président de la Régie de chaleur « Voiteur Eco Chaleur » à signer le règlement de service joint en annexe, abrogeant ainsi le règlement de service précédemment signé.

VOTE : 13 POUR

Décision modificative budget général : apport au budget annexe régie de chaleur

Cette délibération sera prise ultérieurement, lorsque les dépenses et recettes de la régie de chaleur seront affinées.

Convention Elum : décision modificative

Il convient d'ouvrir des crédits dans le budget général, afin de permettre la prise en compte du règlement du solde de la 6^{ème} et dernière tranche des travaux d'éclairage public dans le cadre de la convention Elum avec le SIDEDEC.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les crédits suivants :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Observations	Montant	Article	Observations	Montant
023	Virement à la section d'invest.	480,00	70311	Concessions dans les cimetières	480,00
TOTAUX FONCTIONNEMENT		480,00			480,00
238	Avances versées sur comm.	480,00	021	Virement de la section de fonctionn.	480,00
TOTAUX INVESTISSEMENT		480,00			480,00

Délibération n°2025-056

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les crédits demandés.

VOTE : 13 POUR

Transfert de la compétence Assainissement Collectif

Suite à la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025, mettant fin à l'obligation légale de transfert de la compétence « assainissement », rendant ainsi possible un transfert facultatif en application de l'article L. 5211-17 du CGCT, la Communauté de Communes Bresse Haute Seille a interrogé ses communes membres afin de connaître leurs intentions par rapport à l'assainissement collectif, et ce avant le 10 septembre 2025.

La CCBHS dispose d'une ingénierie, elle peut mettre en place des marchés groupés, et elle est en capacité de percevoir des subventions qui ne seront plus attribuées aux communes en régie autonome ; elle pourra également proposer une mutualisation des services administratifs et du personnel technique. De plus, la CCBHS pourra proposer une montée en compétence du personnel recruté, la construction d'un accueil de l'utilisateur, une mise en place des documents réglementaires obligatoires, et la mise en place d'une tarification adaptée aux besoins de la collectivité. D'autre part, la Commune de Voiteur ne peut pas assumer seule des travaux à hauteur de 2,7 millions d'euros sur dix ans, pour remise aux normes du réseau, à moins de fixer la redevance assainissement à 9 € le m³, ce qui n'est pas envisageable.

Délibération n°2025-057

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de transférer la compétence Assainissement Collectif à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.
- Autorise Madame le Maire à informer le Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de cette décision.

VOTE : 13 POUR

Augmentation du temps de travail d'un agent

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de rédacteur permanent à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) afin de tenir compte de la charge de travail occasionnée par la création et le suivi de la régie de chaleur en tant que directeur.

Délibération n°2025-058

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE ■ de porter, à compter du 1^{er} octobre 2025, de 17 heures 30 à 19 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de rédacteur.

PRECISE ■ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DIT ■ qu'une compensation financière sera demandée au budget annexe Voiteur Eco Chaleur correspondant à la charge de travail de la régie de chaleur.

VOTE : 13 POUR

Subvention Amis de Château-Chalon : Jeudis de Pays

Un groupe de musique, membre de l'association « Les Amis de Château-Chalon », a animé le marché des Jeudis de Pays à Voiteur le 31 juillet 2025.

Délibération n°2025-059

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'association « Les Amis de Château-Chalon » 300 € dont 150 € pour la restauration des musiciens et 150 € pour la prestation.
- Autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

VOTE : 13 POUR

Conventions de mise à disposition des sapeurs-pompiers de sites ou terrains d'exercice à titre gratuit

Le Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura a sollicité la Commune de Voiteur pour une mise à disposition des sapeurs-pompiers de sites ou terrains d'exercice à titre gratuit afin d'y organiser des exercices et manœuvres.

Délibération n°2025-060

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le SDIS à utiliser différents sites sur la Commune pour réaliser des exercices de simulation à l'intérieur des bâtiments communaux.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes et ce jusqu'à la fin du mandat.

VOTE : 13 POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'achat d'une parcelle

Un propriétaire avait proposé à la Commune de lui vendre 50 ares de terrain au prix de 60 € le m² au centre du village, le reste de la parcelle étant vendu séparément. Cette partie de terrain est particulièrement intéressante, car classée en zone UEl du PLU, ce qui permet d'accueillir notamment des logements adaptés destinés aux seniors. Un éventuel projet permettrait ainsi aux seniors de vivre dans un hébergement adapté, autonome et sécurisé, favoriserait l'emploi ou le recours à du personnel qualifié, et contribuerait au maintien de la fréquentation des commerces et services locaux. Le Conseil municipal, par délibération en date du 21 août 2025, avait autorisé Madame le Maire à négocier le prix du m² pour acquérir cette parcelle, sous réserve de l'aval du Conseiller aux Décideurs Locaux au sein du Service de Gestion Comptable de Poligny, et de l'accord d'une banque pour l'obtention d'un prêt. Or, depuis, le vendeur a fait savoir à Madame le Maire qu'il vendait sa propriété en totalité et que sa proposition n'était plus d'actualité. Les élus se demandent s'il est possible d'utiliser le droit de préemption urbain sur une partie seulement d'une propriété en vente.

Ecole

Madame BOURLIER est la nouvelle directrice de l'école publique.

Frelon asiatique

Une réunion est organisée à Desnes le 24 septembre par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Jura pour présenter les méthodes de lutte contre le frelon asiatique.

Lutte contre l'ambrosie

Les communes sont invitées à recenser les lieux à traiter contre l'ambrosie, et plus particulièrement la commission environnement.

Associations

Les associations sont invitées à une réunion le mardi 16 septembre à 20 h à la salle des fêtes, pour notamment établir le calendrier des manifestations de l'année 2026.

Arrêts minute

Des places de stationnement Place Misery-Courtion et le long de la rue de Nevy ont été transformées en arrêts minute : l'arrêt minute est utilisé principalement en centre-ville pour permettre aux automobilistes d'accéder à des commerces de proximité afin d'accomplir des courses rapides. La durée de stationnement est laissée à l'appréciation de l'automobiliste ; il n'y aura pas d'arrêt municipal, ni de panneau définissant un temps limité. Le boulanger remercie la commune d'avoir trouvé une solution pour le stationnement de ses clients qui sont satisfaits de la mise en place des arrêts minute.

Elections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

SYDOM

Le SYDOM du Jura a adressé en mairie son rapport annuel 2024.

Carte Avantages Jeunes

86 Cartes Avantages Jeunes 2025-2026 seront distribuées lors des deux permanences organisées dans la salle du conseil municipal les samedis 6 et 13 septembre de 9 h à 11 h. Les cartes devaient être réservées au secrétariat de mairie avant le 22 juillet.

Le Maire

Corinne Linda



Le secrétaire de séance

Marie-Claude DURAFOUR

